

Plan d'actions pour améliorer la planification, le développement, l'exploitation et la gestion des infrastructures de production du riz

Pays : Burkina Faso

Le 5 Juin 2018

Problème central : Faible couverture des besoins de consommation en riz par la production nationale

Problème en matière de planification du développement des infrastructures de production du riz (N°1) : Faible prise en compte des infrastructures de production rizicole dans les plans (communaux et régionaux) de développement.

Objectif 1 : renforcer les capacités des parties prenantes aux niveaux communale et régional matière de planification des infrastructures d'irrigation

Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
1.1. Le potentiel aménageable et rizicultivable est évalué	1.1.1. Mettre en place et rendre fonctionnelle une équipe pluridisciplinaire pour le suivi de l'étude	-	DGAHDI	240 000 000 (Financement de l'Etat Burkinabè)
	1.1.2. Commanditer une étude évaluative du potentiel aménageable	Mars 2019	DGAHDI	2 160 000 000 (Financement de la JICA)
	1.1.3. Tenir des séances de diffusion des résultats de l'étude au niveau régional	Avril 2019	DGAHDI	39 000 000

	1.1.4. Former les acteurs à l'utilisation de la base de données sur le potentiel aménageable et rizicultivable	Mai 2019	Experts JICA	10 000 000
1.2. La 2 ^{ème} phase de la SNDDAI est élaborée	1.2.1. Mettre en place une équipe de suivi de l'évaluation et de la relecture de la SNDDAI	Juin 2018	DGAHDI	20 000 000
	1.2.2. Elaborer le document d'évaluation de la 2 ^{ème} de la SNDDAI	Septembre 2018	DGAHDI	50 000 000
	1.2.3. Elaborer le document de relecture de la 2 ^{ème} de la SNDDAI	Décembre 2018	DGAHDI	50 000 000
1.3. La 2 ^{ème} phase de la SNDR est élaborée	1.3.1. Evaluer la mise en œuvre de la SNDR	Décembre 2018	Point Focal CARD/Task Force	30 000 000
	1.3.2. Elaborer le document d'évaluation de la 2 ^{ème} phase de la SNDR	Mars 2019	Point Focal CARD/Task Force	40 000 000
	1.3.3. Elaborer le document de relecture de la 2 ^{ème} phase de la SNDR	Mars 2019	Point Focal CARD/Task Force	40 000 000
1.4. Les espaces aménageables sont sécurisés sur le plan foncier	1.4.2. Contribuer à la mise en place des Services Fonciers Ruraux	Décembre 2019	DGFOMR	500 000 000 (Etat + PTFs)
	1.4.3. Former et rendre fonctionnels les SFR mis en place	-	DGFOMR	200 000 000 (Etat + PTFs)

Objectif 2 : renforcer les capacités du Gouvernement central en matière d'entretien des infrastructures de production rizicole

Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
2.1. Une stratégie nationale d'entretien et de sécurité des aménagements hydro-agricoles, assortie d'un plan d'action est élaborée et mise en œuvre	2.1.1. Mettre en place et rendre fonctionnelle une équipe pluridisciplinaire pour le suivi de l'étude de formulation de la SNESAHA	Août 2018	DGAHDI	50 000 000
	2.1.2. Commanditer une étude de formulation de la SNESAHA	Mars 2018	DGAHDI- Equipe de suivi	100 000 000
	2.1.3. Faire adopter la SNESAHA par le Gouvernement	Mai 2019	DGAHDI – Equipe de suivi	-
	2.1.4. Conduire un processus de plaidoyer de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SNESAHA (organiser une table ronde des PTFs)	Décembre 2019	MAAH- MINEFID	50 000 000

Problème en matière d'infrastructures de production du riz (N°2) : Dégradation des infrastructures de production rizicole

Objectif 1 : renforcer les capacités des acteurs en matière de réalisation et d'entretien des infrastructures de production rizicole

1.1. Des infrastructures durables sont réalisées	1.1.1. Renforcer les capacités des acteurs (bureaux d'études, entreprises et acteurs directs) pour la conduite des études et du contrôle et des travaux d'aménagements et de réhabilitations	Octobre 2018	DGAHDI	10 000 000
--	--	--------------	--------	------------

	1.1.2. Renforcer les capacités des cadres de l'Administration pour la conduite des études et le contrôle des travaux d'aménagements et de réhabilitations	Septembre 2018	DGAHDI	25 000 000
	1.1.3. Former les exploitants à l'entretien et à la maintenance des infrastructures	Mars 2019	DGAHDI	39 000 000
	1.1.4. Mettre en œuvre le plan d'action de la SNESAHA	Décembre 2030	DGAHDI et PPD	ND
	1.1.5. Elaborer et diffuser des manuels d'entretien et de maintenance des infrastructures hydro-agricoles	Mars 2019	DGAHDI	15 000 000
	1.1.6. Transférer la maîtrise d'ouvrage de la gestion des petits aménagements (petits périmètres irrigués et bas-fonds) aux collectivités territoriales (élaboration de textes législatifs et règlementaires)	Décembre 2019	DGAHDI, MATD	20 000 000

Problème en matière de gestion de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles (N°3) : mauvaise gestion de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles

Objectif 1 : améliorer l'efficacité et la productivité de la gestion de l'eau agricole

1.1. L'efficacité et la productivité de l'eau sont améliorées sur	1.1.1. Elaborer des normes techniques d'aménagements hydro-agricoles adaptés	-	DGAHDI	140 000
	1.1.2. Elaborer un plan de renforcement des capacités des usagers de l'eau agricole	Janvier 2019	DGAHDI	15 000 000

les aménagements hydro-agricoles	1.1.3. Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités organisationnelles et techniques des organisations des usagers de l'eau agricole	Décembre 2020	DGAHDI- PPD	50 000 000
	1.1.4. Promouvoir des techniques modernes de gestion rationnelle de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles (réalisation d'aménagements modèles)	-	DGAHDI	200 000 000

Problème en matière de gestion intégrée des ressources en eau (N°4) : gestion inéquitable des ressources en eau agricole

Objectif 1 : faire respecter les principes de la GIRE dans l'exploitation des aménagements hydro-agricoles

1.1. Les principes de la GIRE sont mis en application	1.1.1. Vulgariser le document de la GIRE (traduire et diffuser le résumé simplifié du document de la GIRE en langues nationales)	Mars 2019	DGAHDI & SP-GIRE & PARIIS-BF	25 000 000
---	---	-----------	------------------------------	------------

Problème de valorisation du potentiel aménageable (N°5) : insuffisance des périmètres irrigués et de bas-fonds aménagés pour la riziculture

Objectif 1 : accroître les superficies aménagées pour la riziculture par le Gouvernement

Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
1.1. Les financements sont accrus au profit des aménagements hydro-agricoles	1.1.1. Conduire des actions de plaidoyer pour une mobilisation accrue de financement (organiser une table ronde des PTFs) au profit des aménagements hydro-agricoles	Septembre 2018	DGAHDI, DGESS, DAF	100 000 000

	1.1.2. Conduire un plaidoyer pour des réformes au niveau des procédures de passation des marchés publics relativement aux aménagements hydro-agricoles	Décembre 2018	Cabinet-MAAH, DMP, DGAHDI	-
--	--	---------------	---------------------------	---

Objectif 2 : Développer les aménagements hydro-agricoles par l'investissement privé (réalisation d'infrastructures par le secteur privé en arrangement PPP - Mise à disposition de terrains par le Gouvernement, Aménagement par le secteur privé et financement par les banques).

Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
2.1. Les investisseurs privés partenaires sont intéressés de réaliser des aménagements hydro-agricoles	2.1.1 Conduire des actions de communication pour inciter les investisseurs privés à intervenir dans le domaine des aménagements hydro-agricoles (spots publicitaires, annonces dans la presse écrite, etc...)	A partir de Décembre 2018	DCEPM, DGAHDI	30 000 000
	2.1.2. Réaliser des infrastructures structurantes pour préparer l'intervention du Privé (retenues d'eau, canaux primaires pour l'irrigation, etc)	Décembre 2030	MEA, PPD	-
2.2. Le cadre réglementaire et législatif de mise en œuvre des PPP est amélioré	2.2.1. Vulgariser le code des investissements agro-sylvo-pastoraux (ateliers de partage d'informations, multiplication du document du code)	Décembre 2018	DGPER, DGAHDI	25 000 000
	2.2.2 Elaborer un cadastre rural qui définit les différentes zones à vocation, conformément à la loi d'orientation sur l'aménagement et le	Dès l'identification des	MINEFID, DGFOMR, DGAHDI, Collectivités territoriales	-

	développement durable du territoire au Burkina Faso	investisseurs potentiels		
Problème de valorisation du potentiel aménageable (N°6) : faible mécanisation des opérations culturales et de post-récolte dans la riziculture				
Objectif 1 : améliorer la productivité du travail et de la terre dans la riziculture				
Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
1.1. La production nationale en riz a augmenté	1.1.1. Améliorer l'accessibilité aux équipements agricoles (mise en place de la CAIMA, mise en application du code des investissements agro-sylo-pastoraux)	Décembre 2019	DGPV	263 000 000 000
	1.1.2. Appuyer la mise en place de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA)	Décembre 2019	DGPV, DGFOMR, DGAHDI	-
Problème de mise en marché de la production rizicole (N°7) : faible compétitivité du riz national				
Objectif 1 : améliorer la compétitivité du riz national				
Résultats attendus	Actions	Date limite (Si applicable)	Responsabilités	Budget et Ressources (Si applicable)
1.1. Le transport de la production nationale est facilité	1.1.1. Développer des infrastructures de désenclavement des zones de production rizicole (pistes rurales)	-	Ministère des infrastructures, PPD	-
1.2. La mise en marché du riz	1.2.1. Développer des infrastructures de stockage et de transformation	-	DGPER, MCIA	-
	1.2.2. Améliorer l'environnement juridique pour la commercialisation	Décembre 2019	DGPER, MCIA	-

national est renforcée	du riz national (protection de la production nationale par des mesures tarifaires ou non tarifaires)			
	1.2.3. Prendre des mesures incitatives pour la labellisation du riz national	Décembre 2019	DGPER, MCIA	-

Problème en matière de sauvegardes environnementale et sociale (N°8) : faible prise en charge des mesures de sauvegardes environnementale et sociale

Objectif 1 : sécuriser l'environnement physique et sociale de la production rizicole

1.1. Les normes environnementales et sociales sont respectées dans la mise en œuvre des projets d'aménagements hydro-agricoles	1.1.1. Mener un plaidoyer pour une allocation financière suffisante de l'Etat pour la prise en charge des activités de sauvegarde environnementale et sociale dans l'exécution des PPD	Décembre 2018	MAAH, MINEFID	-
	1.1.2. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des acteurs (exploitants agricoles, techniciens, décideurs) sur le respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de sauvegardes.	Décembre 2019	MAAH, BUNEE	30 000 000